

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 04/11/2020

LUTTE CONTRE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

Campagne de dépistage ciblée sur la commune de Digne-les-Bains

La municipalité de Digne-les-Bains, la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence et l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur organisent une campagne de dépistage à destination de certains habitants de la commune, avec des tests rapides d'orientation diagnostique antigéniques afin de :

- faciliter et simplifier le dépistage du COVID-19 chez les personnes qui maintiennent des déplacements dérogatoires pour casser les chaînes de transmissions et favoriser la détection des foyers de contamination ;
- contribuer à l'identification de patients positifs asymptomatiques ;
- atteindre les publics les moins susceptibles de se faire dépister.

Ce dépistage, gratuit, s'adresse aux habitants de la commune de Digne-les-Bains qui :

- sont majeurs ;
- ne présentent pas de symptômes (fièvre ou sensation de fièvre, signes respiratoires comme une toux, essoufflement ou sensation d'oppression dans la poitrine, maux de tête, courbatures, fatigue inhabituelle, perte brutale de l'odorat, disparition totale du goût ou diarrhée, difficultés respiratoires) ;
- disposent de motifs dérogatoires à l'interdiction de déplacement dans le cadre du confinement national liés notamment à leur activité professionnelle.

Seules les personnes répondant à ces critères pourront venir se faire tester **mercredi 4 novembre 2020, de 8h à 13h, à la Salle de l'Atrium, au Rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville**. Ce dépistage ne nécessite pas de prescription médicale. Il est conseillé de présenter sa carte vitale pour l'inscription des résultats en lien avec l'assurance maladie. Seule une personne sera dépistée à la fois pour ne pas dépasser la jauge de 6 personnes dans la salle de l'Atrium.

Ce dispositif vient en complément des dépistages réalisables dans les laboratoires privés ou prochainement dans les pharmacies, chez les médecins traitants et auprès des infirmières libérales. Les publics qui ne sont pas ciblés par l'opération de dépistage organisée à l'Hôtel de Ville sont invités à privilégier ces modes de dépistage.

Cette opération sera organisée et réalisée par l'association départementale de la protection civile des Alpes-de-Haute-Provence. Cette action de dépistage sera menée en étroite collaboration avec le CODES 04, qui présentera les actions de sensibilisation aux mesures barrières menées sur la commune.

Afin de prévenir tout comportement de nature à favoriser les risques de contagion, la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence rappelle :

- l'interdiction de tout déplacement hors dérogations mentionnées dans les attestations individuelles ;
- la nécessité de respecter les mesures barrières ;
- l'isolement pour les « personnes contacts à risques » pendant 7 jours.

Le port du masque est toujours obligatoire pour toute personne âgée de plus de 11 ans sur l'intégralité de la commune de Digne-les-Bains entre 7 h et 1 h.

**Service de la communication
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10
04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Préfecture
8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex